

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 1^{er} février 2010 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère:

Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Le conseiller Marcel Deneault est absent.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2010.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes depuis le dernier rapport.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
7. Modification du calendrier des séances ordinaires.
8. Avis de motion concernant la présentation d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux.
9. Autorisation de dépense pour des frais d'inscription à la Journée INPACQ concernant les « Bassins versants »
10. Autorisation de dépense relative à des frais d'inscription concernant des cours de formation pour l'inspecteur en bâtiment.
11. Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription à des séances d'information pour la directrice générale et la secrétaire adjointe.
12. Travaux dans les emprises du ministère des Transports.
13. Travaux de balayage de rues.
14. Autorisation demandée par Moto-Club Bois-Francs inc.
15. Renouvellement du contrat d'assurance collective 2010-2011.
16. Acceptation des permis 2010-01-002 à 2010-01-003 pour une valeur de 43 986,00\$.
17. AFFAIRES NOUVELLES
 1. Autorisation de dépense – mandat pour menus travaux de voirie.
18. Période de questions.
19. Clôture de la séance.

2010-02-017

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-018

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2010

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2010 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-019

Dépôt et adoption de la liste des comptes depuis le dernier rapport

La liste des comptes du mois de janvier 2010 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 8 pages, totalisant 146 040,97\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de janvier 2010 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 146 040,97\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de janvier 2010, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Décision

- Denis Lemieux et Ferme Fortale Holstein

Office des personnes handicapées

- Lancement de la 2^e édition du Prix « À part entière »

La Fête des Voisins

- Invitation à s'inscrire à la Fête des Voisins

Loisirs Collectifs

- Invitation à une rencontre, mercredi le 10 février à 19h30 à St-Albert

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-02-020

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que madame Louise B. Gosselin soit nommée maire suppléant pour les trois prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-021

Modification du calendrier des séances ordinaires

Attendu que le calendrier des séances ordinaires du conseil a été adopté lors de la séance régulière du mois de décembre 2009;

Attendu que la date retenue pour la séance du mois d'avril est un jour férié (art. 61 (23) d) Loi d'interprétation, il y a donc lieu de modifier cette date;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

Que le Conseil autorise la modification du calendrier des séances ordinaires pour faire en sorte que la séance ordinaire du mois d'avril sera tenue mardi, le 6 avril 2010 en remplacement du lundi, le 5 avril 2010.

Qu'un avis public conformément à la loi (art. 148.0.1 CM) sera affiché aux endroits prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à 9, rue Paré, Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 12 et 13 heures, le deuxième jour du mois de février 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de février deux mille dix

Francine Moreau, directrice
générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion concernant la présentation d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Bilodeau, qu'un règlement relatif au traitement des élus municipaux sera présenté à une session régulière et subséquente.

1. Le projet de règlement proposera une rémunération de base annuelle pour le maire de 10 000\$ et de 3 333\$ pour chacun des conseillers.
2. Une allocation de dépenses correspondant à la moitié (50%) de la rémunération de base sera ajoutée respectivement au maire et à chacun des conseillers en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leur tâche.
3. Le projet de règlement proposera une formule d'indexation à la hausse sur la rémunération de base pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur. L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.
4. Le projet de règlement proposera une rémunération additionnelle pour le maire suppléant lorsque le maire devra être remplacé par son suppléant pour cause de maladie ou de vacance de ce poste.

UN AVIS PUBLIC SERA PUBLIÉ AU MOINS VINGT-ET-UN (21) JOURS AVANT LA SÉANCE RÉGULIÈRE OÙ IL Y AURA ADOPTION DU RÈGLEMENT.

2010-02-022

Autorisation de dépense pour des frais d'inscription à la Journée INPACQ concernant les « Bassins versants »

Attendu que dans le cadre de la programmation des Journées INPACQ organisées entre autres par le Ministère de l'agriculture (MAPAQ), une journée est consacrée sur le sujet des « bassins versants »

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et l'inspecteur municipal sont intéressés à participer à cette formation;

Attendu que cette formation aura lieu à Drummondville, le 24 février prochain, une demande d'autorisation de dépense pour les frais d'inscription et de déplacement est déposée au Conseil;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu d'autoriser Patrick Parenteau et Marcel Marchand, à assister à la journée d'information sur les bassins versants dans le cadre de la programmation des journées INPACQ.

Que la Municipalité autorise les frais d'inscription de 90\$. Pour le transport un véhicule de la municipalité sera utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-023

Autorisation de dépense relative à des frais d'inscription concernant des cours de formation pour l'inspecteur en bâtiment.

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

D'autoriser une somme de 667,50\$ plus les taxes applicables pour des frais d'inscription à trois cours de formation offert par la COMBEQ dans le cadre de leur programmation 2010. La moitié du coût total des frais d'inscription est assumée par la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault. Les frais de transport (la moitié de la dépense totale) seront défrayés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-024

Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription à des séances d'information pour la directrice générale et la secrétaire adjointe

Attendu que la programmation de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) Hiver-Printemps 2010 offre une gamme de séances d'information disponibles pour les membres de l'Association;

Attendu que la directrice générale et la secrétaire adjointe sont intéressées à s'inscrire à quelques unes de ces formations;

Attendu que ces formations ont lieu à Drummondville et à St-Ferdinand, la directrice et secrétaire, demandent une autorisation de dépense pour les frais d'inscription et de déplacement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

D'autoriser Francine Moreau, directrice générale, à assister à deux sessions de formation et à une session pour Annie St-Cyr, secrétaire adjointe.

Que la Municipalité autorise les frais d'inscription de 745\$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-025

Travaux dans les emprises du ministère des Transports

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2010. La municipalité nomme, Marcel Marchand, inspecteur municipal, à titre de responsable.

Que pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-026

Travaux de balayage de rues

La secrétaire dépose une soumission relativement à des travaux de balayage de rues. LES ENTREPRISES MYRROY INC. offre à la Municipalité une entente de service pour deux ans au même tarif que pour l'année 2009.

Attendu que depuis trois ans, ce sont les Entreprises Myrroy qui exécutent les travaux de balayage sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité n'est pas dans l'obligation de procéder par invitation pour ce dit contrat en vertu de l'article 936 du CM;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

D'accepter l'offre de service présentée par Les Entreprises Myrroy inc. qui confirme un prix fixe pour deux ans à 355,00\$ du kilomètre de rue.

Le travail de nettoyage sera fait sur une longueur approximative de 30 kilomètres incluant la cour du Centre Administratif pour une somme totale de 10 650\$ plus les taxes applicables pour l'année 2010 et 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-27

Autorisation demandée par Moto-Club Bois-Francs inc

Le Moto-Club Bois-Francs inc. organise un Jamboree d'hiver d'envergure provinciale qui aura lieu les 26, 27 et 28 février 2010 dans la région des Bois-Francs. Le Jamboree est une activité non lucrative, qui a pour but de faire la promotion des activités en quads et de faire connaître les attraits touristiques de la région.

En général, les participants circuleront dans les sentiers de quads existants et autorisés, cependant, à cause de son caractère exceptionnel, ils devront emprunter des circuits particuliers pour se rendre à des endroits stratégiques ou pour faciliter les horaires de la journée.

Une partie des randonnées proposées passera sur le territoire de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska et c'est pourquoi le Club a besoin de l'autorisation de la Municipalité pour circuler sur les rangs et routes inscrites au parcours ci-joint.

Après discussion, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accorde une autorisation spéciale au «Moto-Club Bois-Francs inc. » pour circuler sur les rangs et routes inscrites au parcours du Jamboree d'hiver qui se tiendra les 26, 27 et 28 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-28

Renouvellement du contrat d'assurance collective 2010-2011

CONSIDÉRANT, que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska offre à son personnel, une assurance-collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la Muniplité de Wickham, c'est la compagnie d'assurance « L'Excellence » qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

CONSIDÉRANT, la recommandation de monsieur Pierre Piché conseiller en assurance et rentes collectives, il y a lieu d'adhérer au Fonds régional des municipalités participantes au collectif d'assurance du Centre du Québec, moyennant une réduction globale des primes de 12% la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie « L'Excellence », pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux Taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	.34 \$.34 \$
Assurance en cas de mort mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	.05 \$.05 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.10 \$	3.10 \$
Assurance-maladie :		
- Sans personne à charge	67.29 \$	56.29 \$
- Avec personne(s) à charge-familial	191.85 \$	160.49 \$
- Avec personne(s) à charge-couple	134.59 \$	112.60 \$
- Avec personne(s) à charge-monoparental	121.12 \$	101.33 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- Sans personne à charge	22.73 \$	22.73 \$
- Avec personne(s) à charge-familial	53.00 \$	53.00 \$
- Avec personne(s) à charge-couple	45.46 \$	45.46 \$
- Avec personne(s) à charge-monoparental	33.30 \$	33.30 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.90 \$	0.72 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.19 \$	2.19 \$

Que Madame Francine Moreau directrice générale, soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Suite à la page 2191)

2010-02-29

Acceptation des permis 2010-01-002 à 2010-01-003 pour une valeur de 43 986 \$.

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2010-01-002 à 2010-01-003 inclusivement pour une valeur de 43 986 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

2010-02-030

Autorisation de dépense – mandat pour menus travaux de voirie

Attendu que l'année dernière Monsieur Normand Fleury a exécuté des travaux de voirie pour la Municipalité en tant que contractuel;

Attendu que l'inspecteur municipal prévoit avoir besoin d'aide pour différents travaux d'entretien au service de la voirie, il demande au Conseil d'obtenir un budget afin d'engager un contractuel au service de voirie;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

De mandater Monsieur Normand Fleury pour exécuter des menus travaux de voirie et d'entretien à un taux horaire de 14\$ pour un budget autorisé de 12 000\$ pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2010-02-019, 2010-02-22, 2010-02-23, 2010-02-24, 2010-02-26, 2010-02-028 et 2010-02-030.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de février 2010.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2010-02-031

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière